omnium et dux habens circa se innumerabiles principes, quorum omnium ipse erat mens atque origo : haeque fuerunt naturae quinque terrae pestiferae[1].

« Le Roi des Ténèbres réside dans sa terre ténébreuse, dans ses cinq mondes : le monde de la Fumée, le monde du Feu, le monde du Vent, le monde des Eaux, le monde des Ténèbres[2]. »

A quoi s'ajoutent les témoignages de saint Augustin :

Haec dixi, ut, si fieri potest, tandem dicere desinatis malum esse terram per immensum profundam et longam; malum esse mentem per terram uagantem; malum esse quinque antra elementorum, aliud tenebris, aliud aquis, aliud uentis, aliud igni, aliud fumo plenum[3].

Quinque enim elementa, quae genuerunt principes proprios, genti tribuunt (sc. *Manichaei*) *tenebrarum, eaque elementa his nominibus nuncupant, fumum, tenebras, ignem, aquam, uentum*[4].

Nouimus enim tenebras, aquas, uentos, ignem, fumum[5].

Les cinq « éléments » de la Fumée, du Feu, du Vent, de l'Eau, des Ténèbres sont respectivement sortis de cinq « chambres », « dépôts » ou « resserres » (gr. et copte *tamieïa*)[6], de cinq « gouffres », « failles » ou « cavernes » (lat. et gr. *antra*)[7], et donc des cavités dont la Terre de l'Obscurité est percée. D'eux, à leur tour, ont jailli et poussé cinq Arbres (*ipsas autem arbores* [*ibidem natas*] *ex quinque illis elementis* [*Manichaei opinantur exortas*], rapporte saint Augustin[8], faisant ainsi écho au début du *Képhalaïon* VI). En ces cinq Arbres s'est divisé et multiplié l'Arbre de Mal ou

1. S. AUGUSTIN, *c. Epist. Fundam.* 15, p. 212, 9-22, éd. Zycha.
2. THÉODORE BAR KŌNAÏ, *Scholies* XI, dans Fr. CUMONT, *Recherches sur le manichéisme*, I, p. 11, n. 4.
3. *De moribus eccl. cathol. et de moribus Manichaeorum* II, IX, 14 (*P. L.* XXXII, 1351)
4. *De haer.* 46 (*P. L.* XLII, 35).
5. *C. Epist. Fundam.* 31, p. 233, 12-13 (cf. 28, p. 229, 2-8).
6. Sur cette expression embarrassante, cf. *supra*, p. 138, n. 1. Faut-il faire ici un rapprochement avec les « quatre dépôts » *(nīrāmīšn tchaḥār)* constitués en quatre Terres au-dessus de la « Terre Noire » ou « Ténébreuse », d'après le fragment de Tourfan M 98, et appelés par un autre fragment, le M 472, « l'habitation des Démons » ? (cf. A. V. W. JACKSON, *Researches in Manichaeism*, p. 32 et p. 50, n. 39). Les cinq *tamieïa* (Fumée, Feu, Vent, Eau, Ténèbres) se retrouvent dans le *Psautier* du Fayoum (*Ps.* CCXXIII, p. 9, 17-19). Ajouter *Kephal.* XXIII, p. 68, 22, et XXIV, p. 74, 17-18, et le passage de Simplicius cité dans la note suivante.
7. SIMPLICIUS, *in Epict. enchirid.* XXVII, p. 71, 18, éd. Dübner : *kaï gar kaï ta pente tamieïa ôs antra tina hupotithentaï*; S. AUGUSTIN, *De mor. eccl. cathol. et de mor. Manich.* II, IX, 14, *P. L.* XXXII, 1351 : *quinque antra elementorum*; fragment de Tourfan M 98 (JACKSON, *Researches*, p. 32 et p. 48, n. 35) : *panz kandar 'ī marg*, « cinq cavernes de mort » ; traité chinois, dit traité Chavannes-Pelliot : « gouffres d'obscurité » (*JA*, nov.-déc. 1911, p. 511), « cinq gouffres » (p. 514), « quintuples gouffres obscurs non lumineux » (p. 558; trad. rectifiée, *JA*, mars-avril 1913, p. 383), « antres obscurs non lumineux » (p. 561) ; hymnaire chinois de Londres, str. 21 : « auch den fünffachen Graben des Reichs der Finsternis und die fünf giftigen Höfe der Dunkelheit » (trad. WALDSCHMIDT-LENTZ, *APAW*, 1926, IV, p. 101), « also the five-graded pit of the world of Darkness, also the five poisonous enclosures of Lightlessness » (trad. TSUI CHI, *BSOAS*, XI, 1943, p. 177).
8. *C. Faustum* VI, 8, p. 297, 18-19, éd. Zycha.